

Compte rendu de la rencontre de médiation sur le projet d'élargissement de la route 277 entre Saint-Henri et Saint-Anselme

Lieu : Bureau du ministère des Transports, à Lévis

Date et heure : Le 24 octobre 2011, à 19 h 30

Participants

Requérants

Ferme Brochu

M. Jean-Marc Brochu

M. Jérôme Brochu

M^{me} Raymonde Carrier

M. Michel Brochu

M. Daniel Brochu

Propriétaire d'érablière

M. Yvon Brochu

Ministère des Transports

M. Richard Charpentier

*Directeur de la Chaudière-
Appalaches*

M. Luc Tremblay

*Chef du Service des inventaires
et du plan*

M. Éric Archambault

Chargé de projet

M. Guy Julien

Ingénieur

M. François Guimond

Gérant de projet

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

M. Michel Germain

Commissaire

M^{me} Julie Crochetière

Analyste

M^{me} Rita LeBlanc

Coordonnatrice

Le commissaire du BAPE souhaite la bienvenue aux participants. La rencontre porte principalement sur la boucle de virage prévue sur la propriété de M. Yvon Brochu, seul point qui reste à régler pour les requérants. Ces derniers s'opposent en premier lieu à sa présence sur leurs terrains.

Le commissaire rapporte le résultat des discussions avec les tierces parties au sujet de la proposition de déplacement de la boucle de virage vers le côté ouest de la route 277. Alors que M. Turmel, propriétaire du terrain visé, n'y voit pas d'inconvénient, M^{me} Turmel, voisine immédiate, s'y oppose. Devant ce désaccord, le ministère des Transports explique que la localisation du côté ouest de la route n'est pas optimale du point de vue de la sécurité. Il prend la décision de conserver la boucle du côté est de la route.

M. Yvon Brochu demande si le Ministère serait prêt à acheter l'ensemble de son terrain puisque le projet en réduit grandement la superficie. Le Ministère indique que les discussions à cet égard pourront avoir lieu au moment des acquisitions qui sont prévues plus tard dans le processus.

M. Yvon Brochu demande au Ministère d'ajouter une couche de terre dans une partie de son érablière dont le sol est plus humide, en améliorant ainsi la productivité, afin de compenser la portion qui serait perdue en raison de l'empiètement de la boucle de virage prévue. Le Ministère estime que cette intervention serait possible. Le commissaire fait remarquer que l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs devra être considéré puisqu'il s'agit du remblaiement d'un milieu humide. À cet effet, M. Yvon Brochu devra préciser sa demande et le ministère des Transports fournira un plan de l'endroit et de la superficie visée au début de la semaine prochaine.

Diverses possibilités sont discutées et trois options ressortent, parmi lesquelles les requérants auront à faire un choix. Toutes les options permettent de limiter les détours dans les deux directions pour accéder aux propriétés des requérants :

- Une boucle de virage complète, s'utilisant dans les deux directions et située le plus au nord possible. Des accès directs à la boucle de virage pourraient être aménagés pour permettre aux requérants d'atteindre leur propriété.
- Deux boucles en anse de tasse, situées de chaque côté de la route, dont l'une s'utiliserait pour faire demi-tour vers le nord quand on se dirige vers Saint-Anselme et l'autre pour faire demi-tour vers le sud quand on se dirige vers Saint-Henri. Un chemin pourrait être aménagé pour permettre aux requérants d'atteindre leur propriété à partir de la route 277.
- Une boucle en anse de tasse du côté est de la route combinée à une boucle de virage dans l'entrée de l'Érablière commerciale Réal Bruneau. Cette boucle de virage doit toutefois être présentée aux requérants concernés lors d'une rencontre prévue le mercredi 26 octobre prochain et acceptée par ces derniers.

Les requérants demandent quelques jours de réflexion sur les options potentielles. Le Ministère fournira un plan de la route projetée sur l'ensemble de la longueur des terrains des requérants. Il révisera également le tableau faisant le bilan des superficies touchées de chaque côté de la route le long de ces mêmes terrains. Des échanges pourront avoir lieu entre les requérants et le Ministère en cas de besoin. Le BAPE en fera le suivi.

À l'issue de la rencontre, le commissaire indique qu'un prolongement du mandat d'enquête et de médiation est nécessaire.

Les participants se font les salutations d'usage et mettent fin à la rencontre.

Prochaine rencontre à déterminer.

Compte rendu fait le 25 octobre 2011	Préparé par : Julie Crochetière
	Validé par : Michel Germain